



LE SOIR

DÉCOUVREZ
10 SITES
WALLONS
D'EXCEPTION

La CSC investit via le Luxembourg



L'ACV-CSC Metea, la centrale du syndicat chrétien pour les secteurs du métal et du textile, participe au Rural Impulse Fund II, un fonds d'investissement qui soutient des projets de micro-crédit en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Mais avant de parvenir à ses destinataires, l'argent transite par le Luxembourg et dans certains cas, par l'île Maurice. Deux pays dont la fiscalité est accommodante.

Depuis sa création, ce fonds a investi 172 millions d'euros dans 54 institutions de micro-finance de 29 pays. Dividendes et plus-values prennent ensuite le même chemin, en sens inverse. Et avec quelques accommodements, à commencer lors de l'escalade mauricienne. L'avocat-fiscaliste Denis-Emmanuel Philippe explique cette étape : « L'interposition d'une société aux îles Maurice permet de réduire significativement, voire d'éviter l'impôt local, en Inde ou en Ouganda. » Autrement dit, les plus-values et dividendes ne sont quasiment pas imposés là où ils sont réalisés mais doivent l'être sur l'archipel. Où, dans les faits, ils ne le sont pas. ■

► P. 10 NOTRE ENQUÊTE

Pensions : 613 euros de moins pour les femmes



© BELGAIMAGE

L'écart salarial entre hommes et femmes perdure une fois que l'heure de la retraite a sonné.

Le SPF Pensions a compilé pour *Le Soir* les chiffres les plus récents des montants perçus à la retraite par les hommes et les femmes. Il en ressort que les différences entre les pensionnés des deux sexes sont particulièrement criantes. Il est ainsi de 612,90 euros brut par mois pour ceux et celles qui ont été salariés tout au long de leur carrière (voir l'infographie ci-contre). Cet écart défavorable aux femmes grimpe jusqu'à 907,62 euros mensuels pour des carrières ayant alterné travail indépendant et emploi dans la

fonction publique.

La première cause de cette différence flagrante entre la pension des femmes et celle des hommes, c'est l'écart salarial qui subsiste pour une même fonction : la différence de salaire horaire est encore de 7,6 % en Belgique. Or le montant de la pension est calculé sur le salaire. Ce qui explique également l'impact du « plafond de verre », soit la difficulté pour les femmes d'accéder aux fonctions les plus élevées et les mieux rémunérées, sur une pension moindre.

Le temps partiel, qui concerne

actuellement près d'une femme sur deux mais à peine un homme sur dix est une autre cause majeure de l'écart entre les retraites perçues par les hommes et les femmes.

Par ailleurs, les femmes recourent davantage que les hommes aux formules telles que les interruptions de carrière et congés thématiques, qui, pour certains, peuvent avoir une influence sur le calcul de la pension. ■

► P. 2 & 3
NOS INFORMATIONS

Pension mensuelle moyenne en 2016
Montant brut

